

Sous-section 2.—Ministères provinciaux de l'Agriculture*

Ile du Prince-Edouard.—Le Ministère de l'Agriculture est sous la direction d'un ministre et son personnel se compose d'un sous-ministre, d'un surintendant de l'industrie animale, d'une surintendante des cercles de femmes, d'un surintendant de l'industrie laitière, de trois surintendants sur place et d'un représentant sur place pour la vulpiculture. Le ministère s'intéresse à la vente coopérative des produits agricoles, à l'avancement de l'industrie animale, aux expositions, aux clubs de garçons et filles et au progrès de l'agriculture en général.

Nouvelle-Ecosse.—La politique agricole de la province de Nouvelle-Ecosse est administrée par le Ministère de l'Agriculture et des Marchés; le bureau du Ministre et ceux du Directeur des Marchés, du Bureau de Colonisation, du Statistic en et du Surintendant de l'Immigration, du Représentant de la Publicité, du Représentant des Produits Forestiers et de la Commission de l'Exposition provinciale sont situés à Halifax. Plusieurs des services techniques se trouvent au collège d'Agriculture, à Truro. Les autres divisions du ministère sont les suivantes: services d'extension; sociétés, associations et expositions agricoles; industrie laitière; aviculture; bétail; entomologie et botanique; apiculture; pathologie animale; génie agricole; et cercles de femmes.

Nouveau-Brunswick.—Le Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick se compose des branches suivantes: bétail et sociétés agricoles; industrie laitière; amélioration des troupeaux; sols et cultures; aviculture; horticulture; cercles de femmes; extension; industrie, immigration et colonisation; économie agricole; apiculture; fourrures; coopératives de crédit et coopératives.

Québec.—Le Ministère de l'Agriculture du Québec comporte les branches suivantes: agronomie; grandes cultures; extension; élevage; économie rurale; et génie rural. Chaque service est divisé en sections chargées de disposer des problèmes particuliers. Le Ministère de l'Agriculture a aussi plusieurs autres activités telles que la Commission du Crédit Agricole du Québec, le concours du Mérite Agricole, l'Ecole Provinciale d'Industrie Laitière, les cours d'art manuel et l'Ecole Provinciale d'Agriculture. Le Ministère administre plusieurs écoles d'agriculture, dirige 132 représentants agricoles à travers la province, maintient un personnel de spécialistes, et veille aux associations coopératives et aux organisations féminines. Il y a donc pour chaque domaine de l'activité agricole un service administratif correspondant où les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements adéquats.

Ontario.—Le Ministère de l'Agriculture de l'Ontario comporte les branches suivantes: statistiques et publications, sociétés d'agriculture et horticulture, bétail, cercles de femmes, industrie laitière, fruits, représentants agricoles, récoltes, semences et mauvaises herbes; coopération et marchés, y compris l'administration de la loi relative aux coopératives de crédit et la régie du lait. Le Ministère a la direction du Collège Agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgétown et Vineland, et des fermes de démonstration de New Liskeard et de Hearst.

* Pour les publications des Ministères provinciaux de l'Agriculture voir l'entrée "Publications des gouvernements provinciaux" à l'index alphabétique.